

**La Commune de Saint-Paul
(Département de La Réunion)**

Ville d'Art et d'Histoire

(108 000 habitants)

RECRUTE PAR VOIE DE CONCOURS

UN ANIMATEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

(Catégorie A - statutaire ou contractuel)

Sous l'autorité du Maire, vous êtes chargé(e) de mettre en œuvre la Convention Ville d'Art et d'Histoire, signée entre l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication et la ville de Saint-Paul.

Missions principales

- Valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale
- Développer une politique des publics (sensibilisation de la population locale, initiation du public jeune au travers d'ateliers pédagogiques, accueil du public touristique)
- Etablir une programmation annuelle des animations de la Ville d'Art et d'Histoire
- Participer à la formation des guides-conférenciers
- Mener des actions de communication et de promotion de l'architecture et du patrimoine
- Concevoir et mettre en œuvre le projet de Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine
- Travailler en partenariat avec les différents acteurs locaux (services culturels municipaux, Office de Tourisme, associations,...)
- Gérer les aspects administratifs et financiers des actions mises en œuvre

Profil

- Expérience professionnelle dans le domaine souhaité
- Capacité à élaborer, proposer, conduire et animer des projets d'animation du patrimoine
- Qualités rédactionnelles, esprit d'analyse et de synthèse
- Connaissance des acteurs, des enjeux et des réseaux du patrimoine et de l'architecture, des procédures d'urbanisme, du code du patrimoine
- Qualités relationnelles, sens du dialogue, capacité à communiquer, sens du contact et de la diplomatie

- Aptitude à diriger une équipe
- Capacité d'initiative et de coordination, polyvalence, autonomie et disponibilité
- Sens de la pédagogie; goût de la recherche

Conditions d'accès

Pour être admis à concourir, les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'État sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat, en histoire, histoire de l'art, architecture ou médiation culturelle,
- soit être titulaire ou être sur la liste d'aptitude du grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine,
- soit être titulaire d'un **grade de catégorie A**,
- soit avoir réussi le concours d'animateur de l'architecture et du patrimoine d'une ville ou d'un pays d'art et d'histoire.
- **Et fournir un dossier de méthodologie d'une vingtaine de pages (iconographie et bibliographie comprises) présentant un parcours de visites sensibilisant le jeune public aux monuments historiques de la commune, leur architecture et leur conservation.**

Dispenses :

Les candidats exerçant ou ayant exercé les fonctions d'animateur de l'architecture et du patrimoine dans une Ville ou un Pays d'art et d'histoire sont dispensés de l'épreuve de dossier de méthodologie.

Le candidat devra également :

- jouir de ses droits civiques,
- être titulaire du permis B
- être apte physiquement,
- constituer un dossier de candidature complet.

Retrait et dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature et le règlement du concours sont à retirer ***du lundi 16 mai 2022 au vendredi 10 juin 2022:***

par téléchargement sur le site internet de la Commune de Saint-Paul : www.mairie-saintpaul.fr rubrique « la mairie recrute ».

Les dossiers de candidature sont à retourner (cachet de la poste faisant foi) ou à déposer (avant 15 heures) dûment remplis, signés et accompagnés des pièces demandées, ***au plus tard le vendredi 15 juillet 2022***

Adresse postale :

**Monsieur le Maire - Commune de Saint-Paul - Direction des Ressources Humaines
CS 51015
97864 SAINT-PAUL Cedex**

ou par mail à l'adresse : ressources.humaines@mairie-saintpaul.fr

Tout dossier incomplet ou déposé ou posté hors délai (cachet de la poste faisant foi) sera refusé.